

PROGRAMME POUR CHERCHEURS INVITÉS APPEL À PROPOSITIONS 2020

FAQ

(also available in English)

Question : Mon collaborateur¹ ne vient pas de l'une des institutions des six pays prioritaires ni de l'un des six pays additionnels. Puis-je tout de même soumettre une proposition?

Réponse : Dans le cadre du présent appel à propositions, seuls seront considérés les dossiers de candidature dont le chercheur invité vient d'un établissement ciblé dans les six pays prioritaires, ou d'un établissement situé dans les six pays additionnels. Nous vous encourageons à communiquer avec des partenaires potentiels dans ces pays et à profiter du PCI pour établir de nouveaux partenariats.

Question : J'ai un partenaire dans l'un des six pays prioritaires, mais il vient d'un établissement qui ne figure pas sur la liste. Ma demande est-elle quand même recevable?

Réponse : Dans le cas des six pays prioritaires, le chercheur en visite doit provenir d'un établissement sur la liste. Nous vous encourageons à saisir l'occasion de contacter de potentiels nouveaux collaborateurs au sein des établissements sur la liste. Vous pouvez aussi inviter un chercheur provenant de n'importe quel établissement de la seconde liste de pays.

Question : Les appels précédents du PCI permettaient des visites de trois ou quatre semaines; pourquoi cela a-t-il changé?

Réponse : Une analyse des appels PCI antérieurs a révélé que les visites duraient en moyenne 2,6 semaines. Afin d'augmenter le nombre des visites, le BRI a décidé d'en ramener la durée à deux semaines, avec un financement normalisé à 3 500 \$. Vous pourriez solliciter l'appui de votre département ou de votre Faculté afin d'héberger votre visiteur plus longtemps.

Question : J'ai déjà reçu du financement du vice-rectorat à la recherche. Quels renseignements dois-je fournir pour expliquer pourquoi je présente une nouvelle demande?

Réponse : Veuillez inclure dans votre dossier de candidature une brève description du financement reçu et de ses retombées. Veuillez également expliquer comment la nouvelle demande diffère des recherches financées antérieurement ou comment elle vient les compléter.

Question : L'un de mes étudiants aux cycles supérieurs aimerait profiter du supplément Bourse de recherche Mitacs Globalink. Sa participation est-elle assurée si ma candidature est retenue au PCI?

Réponse : Tous les étudiants aux cycles supérieurs doivent répondre aux exigences de Mitacs, et leur projet de recherche sera l'objet d'une évaluation chez Mitacs. Néanmoins, une entente formelle entre le Centre d'expérience en recherche et Mitacs donne aux étudiants un accès préférentiel aux Bourses de recherche Mitacs Globalink, de même qu'un appui direct.

¹ L'utilisation du masculin vise uniquement à alléger le texte et comprend tous les genres.

Question : Comment le séjour à l'Université d'Ottawa des étudiants de mon collaborateur sera-t-il financé?

Réponse : Les étudiants étrangers recevront 3 000 \$ de Mitacs, auxquels l'établissement étranger ou votre collaborateur doivent apporter une contrepartie égale (bourses, appui facultaire ou départemental).

Question : J'aimerais demander le Supplément pour activités de rayonnement, mais ne prévois pas de visiter mon collaborateur dans les 12 mois suivant sa visite. Peut-on toucher les 500 \$ pour un voyage différent?

Réponse : Le Supplément pour activités de rayonnement est une initiative à l'essai pour cet appel du PCI. Comme elle a pour objectif de renforcer la collaboration, nous exigeons qu'elle s'inscrive dans un duo de voyages réciproques. Même sans plans de voyage, vous pourriez remplir la section appropriée du formulaire et, en cas de succès, être admissible au Supplément si vos plans devaient changer.

Question : Comment le CVRR a-t-il dressé la liste des pays prioritaires et des établissements partenaires? Cette liste va-t-elle un jour changer?

Réponse : les six pays prioritaires (Allemagne, Belgique, France, Israël, Japon et Taïwan) ont été sélectionnés à la suite d'une consultation du CVRR avec les doyens et vice-doyens à la recherche de toutes les Facultés (mai 2018), pour leurs dépenses élevées en recherche (en termes de dépenses intérieures brutes en recherche et développement) et pour la prééminence de leurs chercheurs et de leurs établissements de recherche.

Les établissements ciblés ont été sélectionnés sur la base de leur production scientifique, de leur éventail disciplinaire complet, et parce qu'ils œuvrent déjà avec des Facultés, centres, instituts et chercheurs de l'Université d'Ottawa. Nous estimons que mettre l'emphase sur ces établissements profitera à toute notre communauté universitaire.

La flexibilité et l'adaptabilité du PCI permettent au thème et à l'emphase de changer d'un appel à l'autre. Par exemple, la seconde liste de pays (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Corée du Sud et Inde), permettra au BRI d'identifier les établissements d'intérêt pour les chercheurs de l'Université d'Ottawa.

Version du 3 octobre 2019